

Circulation d'Aérodrome

Aéro-Club Airbus France Toulouse
Formation théorique



Arrêté du 17 juillet 1992

- **Relatif aux procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs**
- **Procédures générales de circulation aérienne pour l'utilisation des aérodromes par les aéronefs**

LE SERVICE DE CONTROLE D'AERODROME



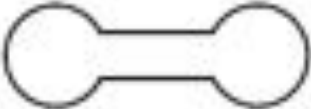
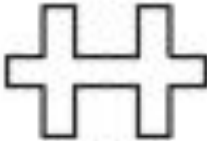





- **aérodromes contrôlés** : les aérodromes sur lesquels le service du contrôle de la circulation aérienne est assuré au bénéfice de la circulation d'aérodrome ; ils ne sont contrôlés que pendant les horaires de fonctionnement de l'organisme chargé d'y assurer ce service ; ces horaires sont portés à la connaissance des usagers par la voie de l'information aéronautique.
- **Les aérodromes non contrôlés** : Les aérodromes non contrôlés le sont en l'absence de TWR. Dans ce cas les pilotes font de l'auto-information A/A ou bien il existe un AFIS.
- **Aérodromes AFIS** : les aérodromes sur lesquels seuls le service d'information de vol et le service d'alerte sont assurés au bénéfice de la circulation d'aérodrome ; il ne sont aérodromes AFIS que lorsque l'organisme AFIS est en activité.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PARAMETRES

On appelle paramètres :

- piste en service
- direction, vitesse du vent à la surface et variations significatives
- visibilité au sol
- QNH
- QFE
- heure exacte
- niveau de transition
- le plafond
- la température

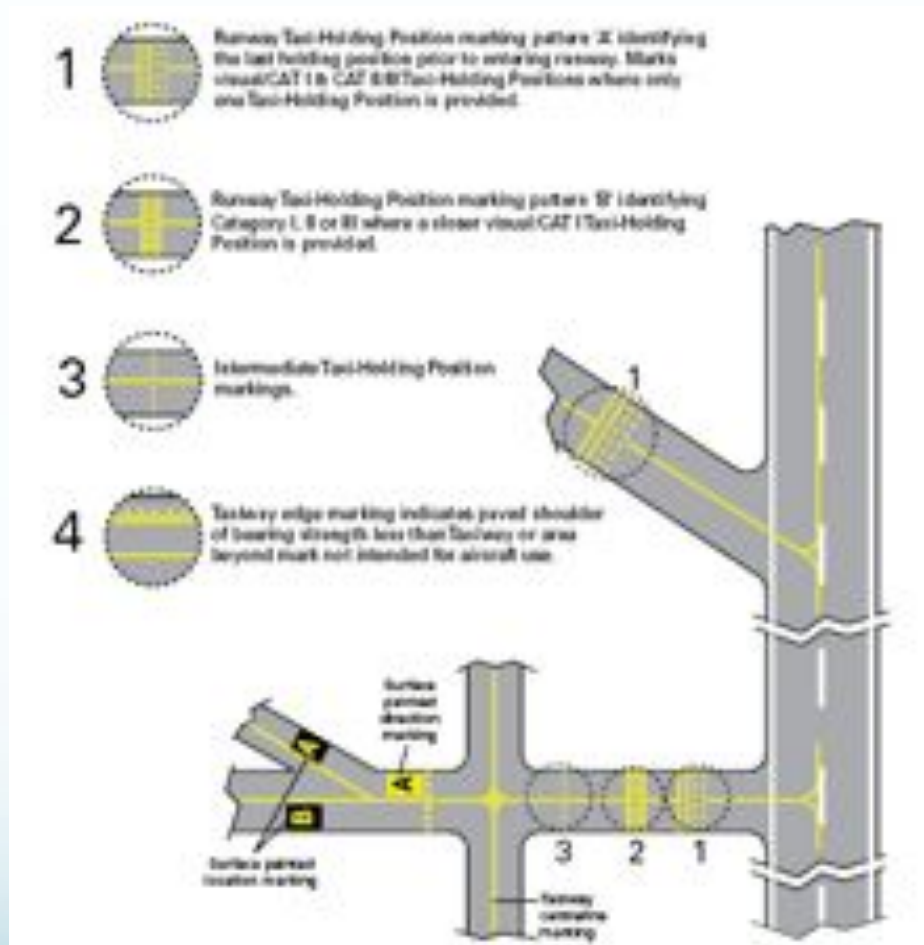
AIRE A SIGNAUX

<p>direction d'atterrissage ou de décollage</p> 	<p>précautions spéciales en cours d'approche ou d'atterrissage</p> 	<p>atterrissage, décollage et circulation sur piste et voies de circulation seulement</p> 	<p>voies de planeurs en cours</p> 	<p>parachutages en cours</p> 
<p>circuit de piste à droite</p> 	<p>atterrissages interdits</p> 	<p>atterrissage et décollage sur piste et seulement</p> 	<p>voies d'hélicoptères</p> 	

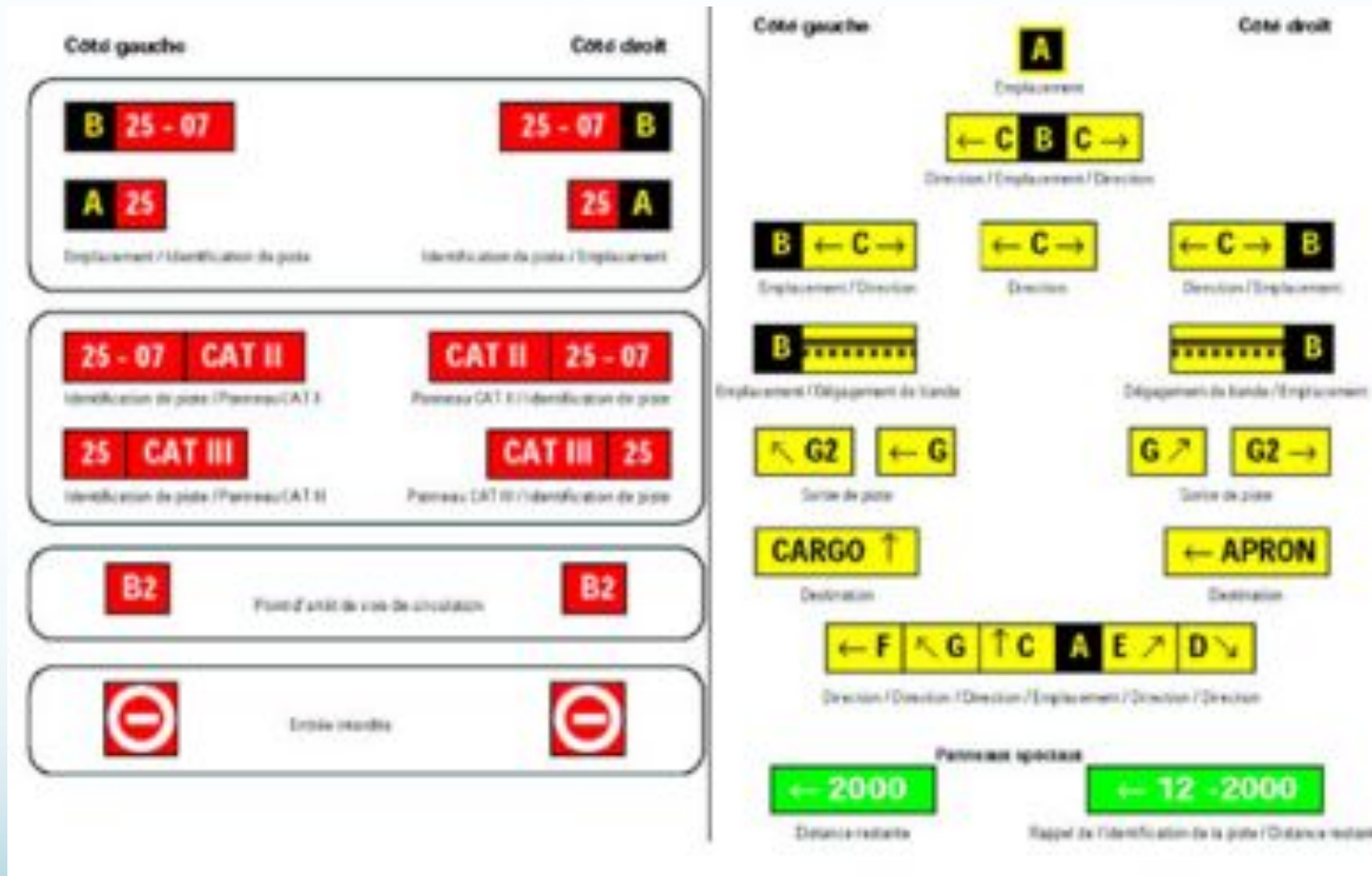
REGLES SOL / PISTE

- Sauf consignes particulières, un aéronef ne peut attendre à l'une des extrémités de la piste en service, y compris sur les raquettes, lorsqu'un autre aéronef est en train d'atterrir sur cette piste.
- Lorsque les points d'arrêt n'ont pas été établis ou que leurs marques ne sont pas visibles, et sauf consignes particulières d'utilisation de l'aérodrome, tout aéronef doit attendre à une distance du bord de la piste au moins égale à :
- 30 m pour une piste revêtue d'une longueur inférieure à 1000 m ou une piste non revêtue ;
- 50 m pour une piste revêtue d'une longueur égale ou supérieure à 1000 m.

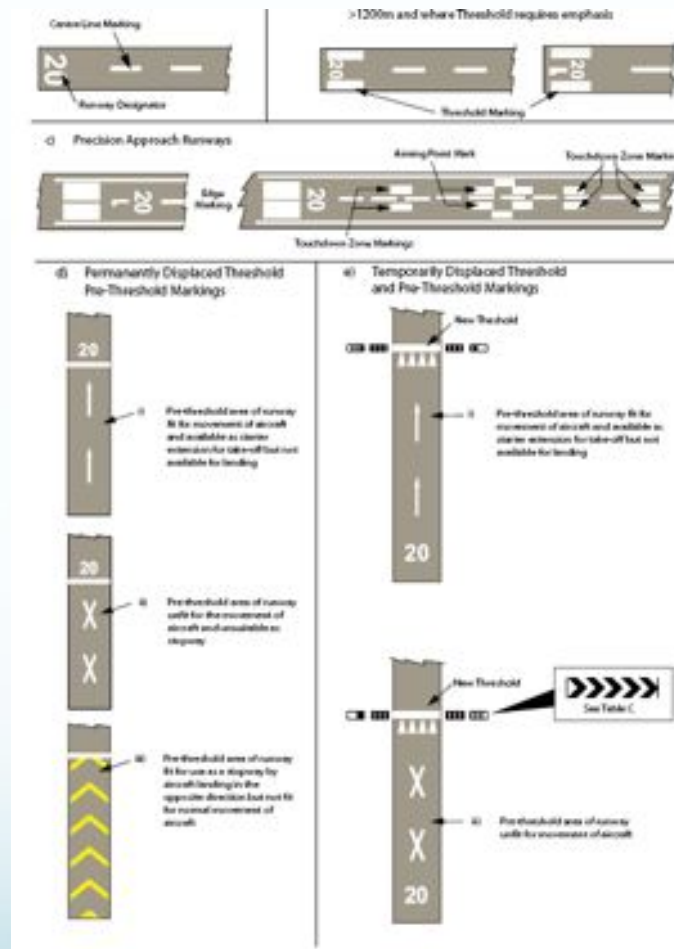
MARQUAGES AU SOL



PANNEAUX DE SIGNALISATION

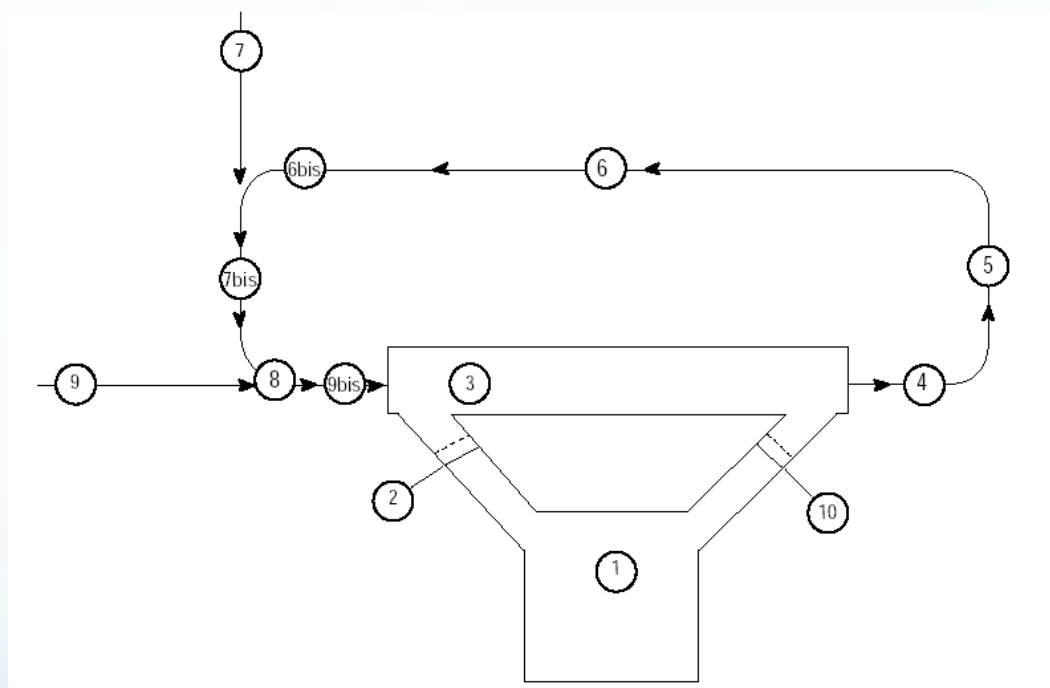


MARQUAGES DE PISTE



LE CIRCUIT D'AERODROME

- 1 aire de trafic
- 2 point d'arrêt
- 3 aligné
- 4 montée initiale
- 5 vent traversier
- 6 vent arrière, travers mi-piste
- 6 bis fin de vent arrière
- 7 entrée en base (à l'extérieur du circuit)
- 7 bis base
- 8 dernier virage
- 9 longue finale (à la hauteur du circuit)
- 9 bis finale
- 10 piste dégagée



LA CARTE VAC



LES DIFFERENTS CIRCUITS

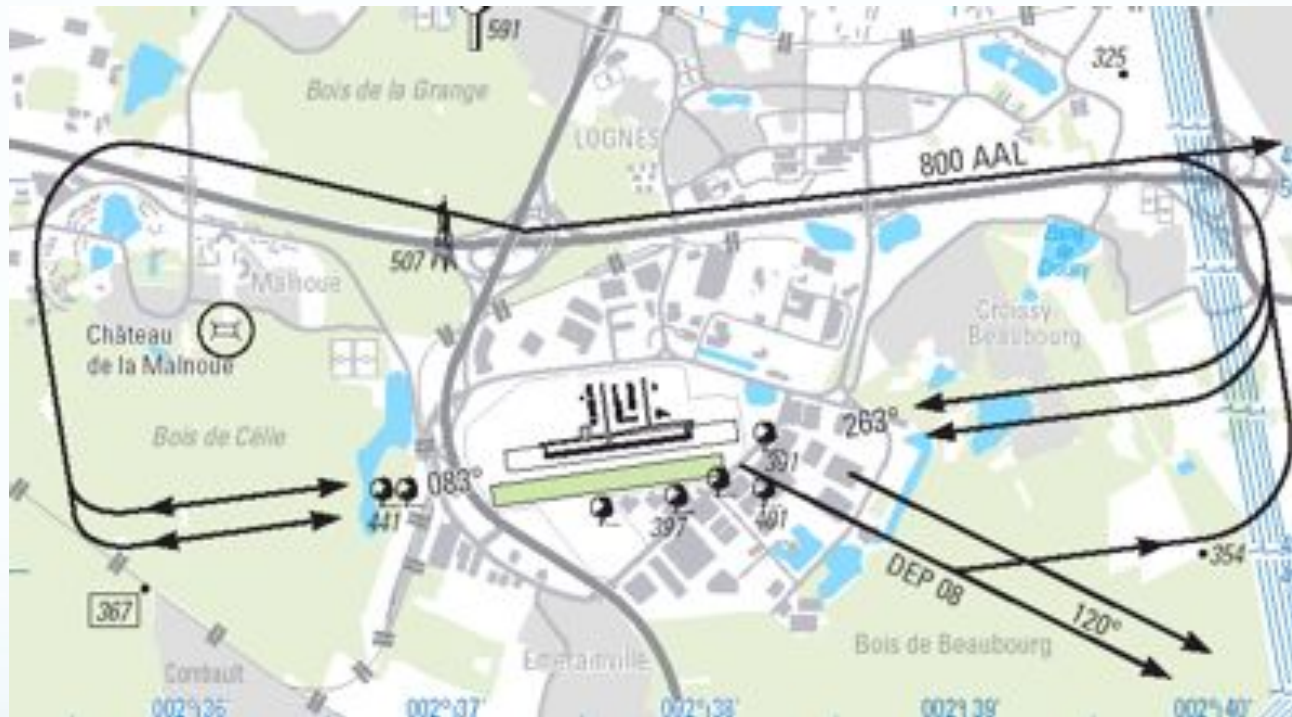
- Circuit NON Publié



LE CIRCUIT TYPE

- Non Publié
- 1000 Ft SOL
- Tous les virages sont Main Gauche

- Circuit Publié



Ex: circuit publié: Blagnac



INTEGRATION : REGLES GENERALES

- **Connaissance des paramètres**
- **Intégration en début de Vent Arrière**
- **L'intégration dans un circuit d'aérodrome doit se faire en fonction des aéronefs qui suivent le dit circuit mais aussi des aéronefs qui peuvent suivre les autres circuits d'aérodrome.**

DEPASSEMENT

- Un aéronef ne peut dépasser un autre aéronef dans le circuit d'aérodrome qu'à condition de ne pas gêner et de ne pas retarder l'atterrissage de l'aéronef dépassé et des autres aéronefs qui peuvent suivre des circuits d'aérodrome différents

RADIOTELEPHONIE

- Pour s'intégrer ou évoluer dans la circulation d'aérodrome d'un aérodrome contrôlé, un aéronef doit être en mesure à tout instant de recevoir et d'émettre en radiotéléphonie les messages nécessaires à la fourniture des services de la circulation aérienne.

Terrain Contrôlé: Clairances (Autorisations)

Terrain non contrôlé: Auto-information ou Afis

UTILISATION DES AERODROMES

**AVANT D'UTILISER UN
AERODROME, VEUILLEZ
CONSULTER LES NOTAM.**

<http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr>

**SUR CE SITE VOUS TROUVEREZ EGALEMENT LES
CARTES VAC A JOUR !!**

UTILISATION DES AERODROMES

Aérodromes Contrôlés

1 Prise en compte des paramètres au départ ou à l'arrivée: ATIS ou TW

2 Demande de clairances

Départ: Clairance de Roulage/décollage....

Arrivée: Clairance d'intégration dans le circuit

4 Les intégrations peuvent se faire en directe ou semi directe après accord du contrôle.

3 Les dépassements doivent être demandés au contrôle

Aérodromes Contrôlés

- Le contrôleur organise le trafic, mais vous êtes responsable de votre séparation par rapport aux autres aéronefs.
- Le contrôleur ne gère que l'espacement sur la piste:

Il peut vous faire attendre avant de vous autoriser à décoller. L'avion précédent doit avoir dépassé le bout de piste avant que vous soyez autorisé à décoller

Il peut ordonner une remise des gaz lors de l'approche si la piste n'est pas dégagée

APPROCHE A VUE
Visual approach

Terrain Control
Terrain Control

TOULOUSE MARGUERITE
AZELUTCL APP 01

	ALTEP (MCP) LE 40000 L200 40000	UTCL MCP 10000
---	---------------------------------------	-------------------

MCP 10000
MCP 10000
MCP 10000



TW = Terrain contrôlé

UTILISATION DES AERODROMES

Aérodromes non contrôlés

1 Départ/Arrivée: Prise en compte des paramètres (Aire à signaux/Manche à Air, Starter para ou Voltige)

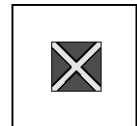
Ou paramètres donnés par l'AFIS

2 Auto Information entre les aéronefs A/A ou communication avec l'AFIS

Signaux visuels au sol

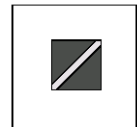
Interdiction d'atterrir

Un panneau carré rouge horizontal à diagonales jaunes indique, lorsqu'il est disposé sur l'aire à signaux, que les atterrissages sont interdits et que l'interdiction peut se prolonger.



Précautions spéciales à prendre au cours de l'approche ou de l'atterrissage

Un panneau carré rouge horizontal avec une seule diagonale jaune indique, lorsqu'il est disposé sur l'aire à signaux, qu'en raison du mauvais état de l'aire de manœuvre ou pour toute autre raison, des précautions spéciales doivent être prises au cours de l'approche ou au cours de l'atterrissage.



Utilisation des pistes et voies de circulation

Un panneau horizontal blanc en forme d'haltère indique, lorsqu'il est disposé sur l'aire à signaux, qu'il est prescrit aux aéronefs d'atterrir, de décoller et de circuler exclusivement sur les pistes et voies de circulation.



Un panneau horizontal blanc, en forme d'haltère, analogue à celui indiqué en 4.2.3.1, mais comportant une bande noire perpendiculaire à la barre transversale dans chacune des extrémités circulaires de l'haltère indique, lorsqu'il est disposé sur l'aire à signaux, qu'il est prescrit aux aéronefs d'atterrir et de décoller sur les pistes seulement, mais que les autres manœuvres peuvent être effectuées ailleurs que sur les pistes et voies de circulation.



Pistes ou voies de circulation fermées

Des croix d'une couleur uniforme contrastante, jaune ou blanche, disposées horizontalement sur des pistes ou des voies de circulation ou sur des parties de piste ou de voie de circulation indiquent des zones impropres aux manœuvres des aéronefs.



EXEMPLE: INTEGRATION AERODROME NON CONTROLE CIRCUIT NON PUBLIE

ATERRISSAGE A VUE Ouvert à la CAP **01 GRAULHET MONTDRAGON LFCQ**
Visual landing *Public Air Traffic* 02 10 03
 Non WGS-84 LAT : 43 46 12 N
 ALT en ft LONG : 002 00 32 E
 ALT AD : 581 (21hPa) DEC : 1°W (00)
 APP : NIL

TWR : NIL A/A GRAULHET 119,65



VERTICALE
 TERRAIN POUR
 PRISE EN
 COMPTE DES
 PARAMETRES

(ALTI CIRCUIT +
 500ft)

Rejoindre le début de vent arrière

Mise en descente vers Alti du circuit

Éloignement 1 minute à Alti Circuit + 500ft (ex 2100ft)

Resistance Strength	TODA	ASDA	LDA
10 F/D/W/T	965	965	825
	965	965	765
10 L 098	750	750	620
28 R 278	750	750	620

Lighting aids : NIL

UTILISATION DES AERODROMES

Aérodromes non contrôlés AFIS

ATERRISSAGE A VUE
Visual landing

Ouvert à la CAP
Public Air Traffic

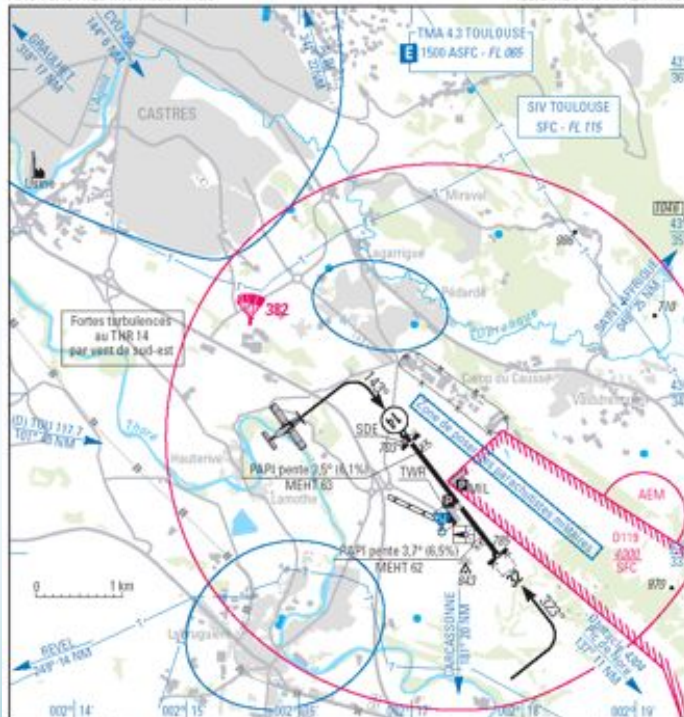
01 CASTRES MAZAMET LFCK
03 09 04

Coord WGS-84
ALT en ft
ALT AD : 788 (28 hPa)

LAT : 43 33 18 N
LONG : 002 17 26 E
DEC : 1° W (00)

APP : TOULOUSE Approche 123.85 au-dessus de 1500 ASFC
TWR : NIL
AFIS : CASTRES Information 118.5

ILS/DME : RWY 14 EN 111.35



RWY	QFU	Dimensions Dimension	Nature Surface	Résistance Strength	TODA	ASDA	LDA
14	143	1825 x 30	Revêtement Paved	20 R/B/W/T	2025	1825	1670
32	323	1825 x 30	Revêtement Paved	20 R/B/W/T	1825	1825	1825

Aides lumineuses :
H/LBI RWY 14/32

Lighting aids :
RWY 14/32 L/H/LIL

Consignes particulières

AD réservé aux ACFT équipés de radio.

AD interdit aux ULM.

Cause danger, éviter le survol LF D119, siège de tirs sol/sol.

Présence d'une usine de type SEVESO dans le 320° 3,5 NM du terrain.

Cause revêtement piste, les ACFT d'un poids 13 t doivent faire demi-tour uniquement sur la raquette.

Parachutages militaires (activité N° 382) H24, FL MAX 195 prioritaires sur les VFR qui doivent retarder leurs atterrissages et décollages en conséquence.

Activité annoncée sur CASTRES INFO et TOULOUSE INFO.

Lorsqu'un aérodrome AFIS n'est accessible qu'aux aéronefs dotés de l'équipement de radiocommunication, l'aéronef peut, lorsque sa route le lui permet, s'intégrer directement en approche finale ou en étape de base, si aucun autre aéronef n'évolue dans la circulation d'aérodrome.

INTEGRATIONS TERRAINS

RESUME

- Sur tous les terrains: Vous devez avoir connaissance des paramètres.

NB: La verticale n'est pas une obligation si vous avez connaissance des paramètres

- Intégration **obligatoire** en début de vent arrière.
- Intégration par la base ou la finale **Uniquement** :

Sur terrain contrôlé : Après accord du contrôle

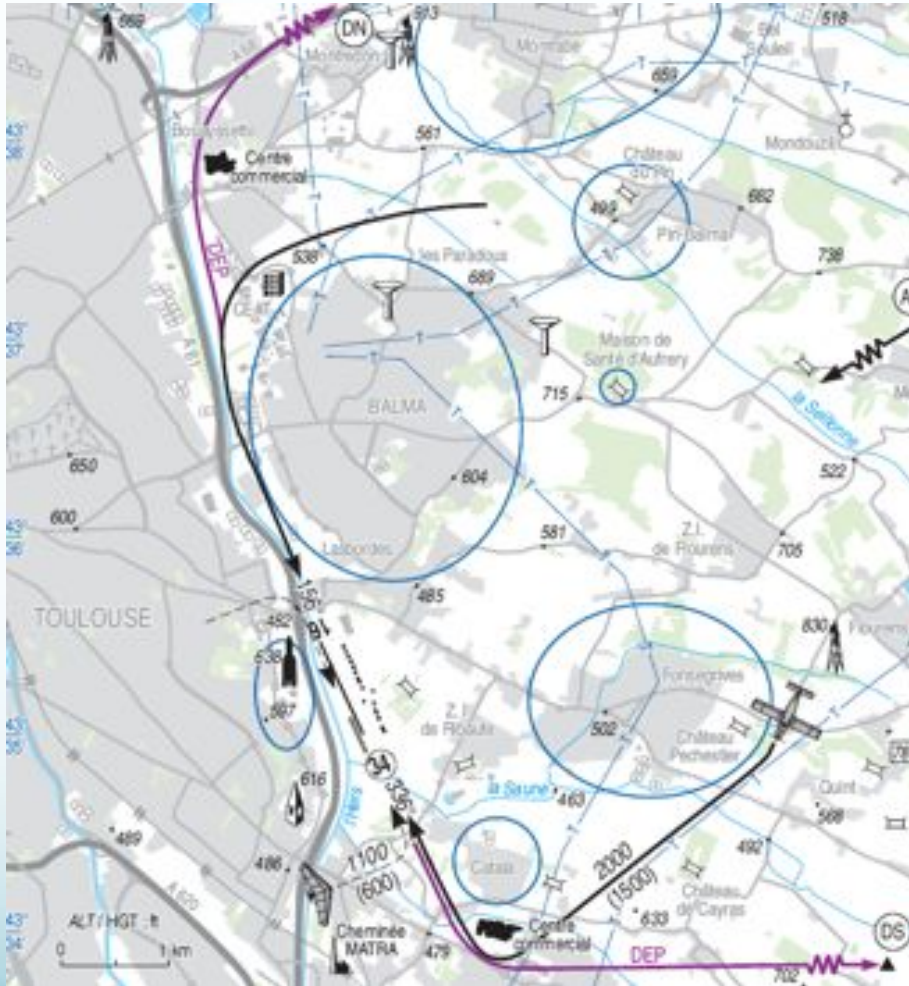
Sur terrain AFIS : 3 conditions sont indispensables

1 vous êtes seul dans la circulation d'AD

2 la radio est obligatoire

3 l'AFIS est présent. (Décision du pilote)

REDUCTION DES NUISANCES



- EVITEZ LES ZONES CERCLEES
- REDUISEZ LE REGIME A L'APPROCHE D'UN TERRAIN 150Km/h ou 80KT
- CONSULTEZ LES CONSIGNES PARTICULIERES SUR CARTE VAC